

fmCh newsletter

Lettre d'information de la fmCh à ses membres

Chères collègues, chers collègues,

Cette lettre d'information vous permet de survoler en quelques traits les nouveautés touchant la politique de la santé et la fmCh. Vos réactions sont attendues et même vivement souhaitées. Voici l'adresse : info@fmch.ch

Le secrétariat général de la fmCh

Les médecins-chefs au pilori

Dans une interview parue le 12 juin 2011 dans la *Sonntagszeitung*, Alex Kuprecht (Conseiller aux Etats, Schwyz), président de la CSSS-E, réclame que l'on plafonne les salaires des médecins hospitaliers entre 400 000 à 500 000 francs par an, les directeurs cantonaux des finances et de la santé étant chargés de fixer ensemble un salaire de base.

Bien entendu, cette nouvelle a suscité un tollé. Beaucoup de nos collègues sont indignés - à juste titre! - et nous ont communiqué leur grogne. Cette suggestion de diviser par deux les salaires des médecins repose sur des considérations erronées quant aux sources de leurs salaires et de leurs revenus. Nous regrettons que les parlementaires aient renoncé à effectuer des recherches plus approfondies.

S'agissant des faits :

– Les sources de la ⇒[liste des salaires](#) de la *Sonntagszeitung* ne sont pas claires. Elle est d'une part peu digne de foi et ne concerne d'autre part qu'une petite mino-

rité de médecins en voie de disparition.

- Dans les hôpitaux publics, les médecins chefs perçoivent un salaire de base. Les revenus élevés sont exclusivement le résultat de rémunérations supplémentaires pour le traitement de patients privés. Dans ce contexte, c'est l'assurance privée qui paie. L'assurance générale obligatoire ne subit aucune charge liée à ces soins.
- Les revenus qui dépassent le salaire versé par l'hôpital sont générés par des honoraires du domaine de l'assurance complémentaire et des personnes ne bénéficiant

pas de l'assurance. Dans certains hôpitaux, les médecins doivent reverser une part considérable de leurs honoraires privés à l'hôpital. Ceci allège de manière importante la charge pour les pouvoirs publics et l'assurance-maladie générale.

- Dans les secteurs opératoires, le montant de revenus dépend directement du nombre et de la gravité des interventions réalisées. Un chirurgien performant se voit adresser beaucoup de patients. Il effectue des interventions difficiles sur de nombreuses personnes gravement malades. Une limitation de son revenu ne serait possible qu'à condition que ce chirurgien restreigne son activité et délègue ses patients à des médecins moins qualifiés, ce qui pèserait sur la qualité des soins à la population et générerait de longues attentes.

Heureusement, les revendications de Kuprecht n'ont pas été reprises par la presse.

En ce moment, d'autres sujets comme les banques, Berlusconi et Beyeler font les gros titres. Pourvu que cela dure. En effet, il serait très difficile de sensibiliser l'opinion publique en faveur de salaires élevés de médecins, même si ceux-ci sont hautement justifiés. Pour cette raison, la fmCh n'a pas diffusé de communiqué de presse. Cependant, la fmCh n'a pas voulu renoncer à toute réaction. Le président de la fmCh Urban Laffer a soumis une réponse à la Sonntagszeitung. Vous pouvez lire ici sa [prise de position détaillée](#). Dans l'immédiat, il est d'une importance capitale que la fmCh recherche le dialogue avec les responsables politiques. Monsieur le Conseiller aux Etats Kuprecht et ses collègues doivent apprendre de première main quelles sont les réalités dans nos hôpitaux suisses. C'est à ceci ainsi qu'à un travail d'information ciblé que la fmCh s'employera avec engagement dans les semaines à venir.

Nous vous souhaitons à tous une belle journée!
Le secrétariat général de la fmCh

